



# NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2024/093

Genève, le 26 août 2024

CONCERNE :

OUGANDA

Permis CITES perdu

1. La présente notification est publiée à la demande de l'Ouganda.
2. Conformément à la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18), *Permis et certificats*, l'organe de gestion CITES de l'Ouganda a demandé au Secrétariat d'informer toutes les Parties que le permis suivant, délivré par cet organe de gestion, a été perdu au cours de la livraison par la société de messagerie :

Permis de réexportation **Sn UG006823** avec tampon de sécurité n°**2385604**, délivré le 31 juillet 2024 pour autoriser la réexportation de 84 000 kg de grumes carrées de *Azelia africana* par Roheel Timber India Company Ltd d'Ouganda à destination de Viet Minh Wood Company Ltd au Viet Nam

3. L'Ouganda souhaite informer les Parties de cet incident pour leur demander de s'abstenir d'accepter toute exportation en provenance de l'Ouganda portant le numéro de permis et le numéro de tampon de sécurité susmentionnés.